



SEANCE DU LUNDI 11 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi onze octobre à vingt heures, en application des articles L.212-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Longchamps, à la salle du Conseil Municipal de Longchamps.

Etaient présents les conseillers suivants :

Mesdames : CAUDRON Sophie ; CHARRIER Corinne ; Marilyn LENOIR ; PETITEAU Sandrine ; POITTEVIN Estelle et RETROU Aurélie.

Messieurs : AJASSE Lionel ; CHAUMONT Julien ; HAUWEL David ; LAINE Nicolas et LENOIR Éric.

Absents excusés : Luc LEGROS qui donne son pouvoir à Éric LENOIR et Charles QUILLET donne son pouvoir à Aurélie RETROU.

Absents : Lise DONARD

Le quorum est atteint 12/15 présents.

Secrétaire de séance : Éric LENOIR

Monsieur le Maire fait lecture de l'**ordre du jour** et propose d'ajouter, deux autres points, concernant les travaux du SIEGE27 dont :

-  Le chantier du Four à chaux
-  L'enfouissement des réseaux / suppression

L'Accueil des bénévoles de l'association « Trait d'Union » :

Monsieur le Maire présente l'association « *Trait d'Union* », qui est une offre de covoiturage solidaire, présidée par Madame Forzy Périnne, ex Présidente de la Communauté de Communes du Vexin Normand. Cette association s'adresse en particulier aux séniors. Monsieur le Maire donne la parole à Madame Forzy Périnne pour expliquer le fonctionnement de l'association.

- **Présentation de Mme FORZY présidente de l'association Trait d'Union** : association à vocation sociale qui intervient pour aider les séniors dans leurs déplacements (service de mobilité des seniors) : aide aux séniors pour faire les courses, pour organiser des sorties. C'est un service d'entraide déjà existant dans d'autres départements.
 - Un site interne *Trait d'Union 27* a été mis en place.
 - L'association est fondée sur le principe du bénévolat.
 - Le besoin de recrutement d'au 2 chauffeurs par village est préconisé.
 - Des actions sont mises en place : atelier mémoire par exemple.
 - Le véhicule utilisé est celui de l'utilisateur. Un groupe WhatsApp a été créé.
 - Il a été instauré un forfait de 0.30 centimes le km pour le chauffeur, afin de sensibiliser les usagers au service rendu (montant symbolique).
 - Quatre personnes de Longchamps ont déjà été adhérents à cette association, actuellement deux ont quitté la commune. Une subvention des communes est requise pour les prochains mois.
- **Présentation de Monsieur Jean Georges collaborateur de l'association « Trait d'Union ».**
- **Distribution des affiches et flyers.**



93, rue de la Mairie
Tél. :02.32.27.02.08

Points sur les projets en cours

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante de l'avancée des projets en cours comme suit :

- Les travaux pour la création d'un espace *Air de jeux - jardin d'activités* avancent, une inauguration est programmée. Les abris vélos (écoles et mairie) sont arrivés et vont être installés à compter du 18 octobre 2021.
- Le Schéma départemental des vélo - routes 2027-2028 : Continuité des itinéraires - Sécurisation des itinéraires - Homogénéisation du jalonnement - Connexion des sites touristiques, naturels, patrimoniaux réseaux de transports + Création de 700 kms de parcours.
- Conciergerie rurale : l'ADRESS, travaillera en partenariat avec la mairie pour mettre en place des services.
- Le Relais pickup : le relais pick-up a démarré depuis le 1 er octobre 2021 et repose sur un principe de réception et dépôt de colis de petite et moyenne taille, aux horaires des permanences de la mairie et du SIVOS.
- Programmation 2022 : réunion programmée avec le SIEGE27 le 25 octobre 2021 (enfouissement, l'éclairage en LED, lotissement Four à chaux), un permis de construire est en cours pour les 2 classes pour décembre 2021.

Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal

Monsieur le Maire fait lecture du compte -rendu en date du 30/04/2021. Après avoir procédé au vote, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter à l'unanimité le procès-verbal du 30 avril 2021.

DELIB2021-10-01 : Démission : présentation et validation

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'il a reçu un courrier de demande de démission de Monsieur Duthoit Philippe, en date du 20 septembre 2021. Il sollicite l'avis du Conseil Municipal pour que ce départ soit acté.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal valide la démission de Monsieur Duthoit Philippe.

Résultat du vote : adopté à l'unanimité

DELIB2021-10-02 : Décisions Modificatives au Budget

Monsieur le Maire avise le Conseil municipal qu'il est nécessaire de passer une nouvelle décision modificative en dépenses d'investissement, puis en dépenses de fonctionnement chapitre 65, afin de ne pas être en déséquilibre budgétaire,

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à ajouter du crédit au chapitre 20, article 20415 Travaux du SIEGE27 puis au chapitre 65, article 65541 Compensations Charges Territoriales.



93, rue de la Mairie
Tél. :02.32.27.02.08

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Nicolas LAINE, Maire, et sur sa proposition, le Conseil Municipal décide :

Décision modificative n°1/2021

En section d'investissement : Dépenses :

21751/21 Réseaux et Voirie : (-)4 394.56 €

20415/204 Autres grpmnts – bâtiments et installation : (+) 4 394.56 €

Décision modificative n°2/2021

En section de fonctionnement : Dépenses :

022/022 Dépenses imprévues : (-)16 180.00 €

65541/65 : (+) 16 180.00 €

Résultat du vote : adopté à l'unanimité

DELIB2021-10-03 : MAPA (Leader) : annulation d'une décision

Monsieur le Maire rappelle que les dates des Fonds Européens arrivent à leur terme au 31 décembre 2021, il est nécessaire d'annuler la délibération du 30 avril 2021 relative à l'attribution des lots du MAPA d'attribution des lots du fait du retard occasionné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'annuler la délibération MAPA en date du 30 avril 2021, du fait du retard du délai d'exécution des prestations :

- En effet, du fait de l'actualité sanitaire, les délais de livraisons des fournitures et matériaux ont considérablement augmentés.
- Le Conseil Municipal a décidé de reporter ce projet à l'automne 2021.

Résultat du vote : adopté à l'unanimité

DELIB2021-10-04 : MAPA (Leader) : présentation et validation

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de valider le classement sans suite des lots 1 et 2 pour motif d'intérêt général et de l'autoriser à poursuivre le mandatement des dépenses et à signer les devis en cours.



93, rue de la Mairie
Tél. :02.32.27.02.08

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De valider le classement sans suite des lots 1 et 2 pour motif d'intérêt général, conformément aux dispositions de l'article R2185 du Code de la Commande Publique, les besoins de la collectivité ayant évolué,
- D'attribuer le lot n°3 à TRANSALP/AERE 2000, pour un montant de 5 567.50 HT ;
- D'attribuer le lot n°4 TRANSALP/AERE 2000, pour un montant de 39 116.09 HT ;
- D'attribuer le lot n°6 à PAYASAGS DE L'ESTUAIRE, pour un montant de 11 882 HT ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer, au nom de la commune de Longchamps, les marchés correspondants dans les conditions susvisées.
- De signer les devis nécessaires.

Résultat du vote : adopté à l'unanimité

DELIB2021-10-05 : SIEGE27 : Chantier du four à chaux- Eclairage public

Monsieur le Maire fait constater aux membres du Conseil Municipal que les habitations de l'impasse du Four à Chaux ne sont pas suffisamment éclairées.

Pour ces raisons, il demande aux membres du Conseil Municipal un accord pour faire passer sur la programmation 2022, la pose de 5 poteaux lumineux solaires pour l'impasse du Four à chaux. Le coût estimé est de 15 000 TTC.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur Le Maire à ajouter à la Programmation 2022 la pose de 5 poteaux lumineux solaires et de signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Résultat du vote : adopté à l'unanimité

DELIB2021-10-06 : SIEGE27 – Enedis : Enfouissement des réseaux/suppression

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'Enedis viendra mettre le courant en fonction au Bifauvel dès la semaine prochaine. Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'optimiser les horloges et armoires situées au Bel Air, au Génétray et au Gros Chêne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider la proposition de Monsieur le Maire.

Résultat du vote : adopté à l'unanimité



93, rue de la Mairie
Tél. :02.32.27.02.08

DELIB2021-10-07 : SIEGE 27 – « AMI/SEQUOIA » : présentation d'une convention et validation

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que dans le cadre de la mise en place d'un accompagnement des collectivités dans leurs projets de rénovation énergétique de bâtiments publics, le SIEGE27 souhaite apporter des fonds de concours spécifiques à la rénovation des bâtiments publics.

Pour cela, il est proposé de mettre en place :

- Un accompagnement à la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE)
- Un fond de concours à la réalisation d'audits énergétiques ;
- Un fond de concours aux travaux de rénovation.

Considérant que pour la mise en œuvre de ce dispositif, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de délibérer pour la mise en place des fonds de concours en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments publics dans les conditions ci- avant exposées ; de donner pouvoir au maire pour attribuer les fonds de concours, dans la limite des crédits budgétaires alloués.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la mise en œuvre de fonds de concours en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments publics dans les conditions ci-avant exposées et de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour l'attribution des lesdits fonds de concours.
- De donner pouvoir de signer les conventions utiles à ce projet.

DELIB2021-10-08 : Rénovation des bâtiments publics : conditions financières d'accompagnement par un conseiller en énergie partagé et/ou Econome de flux

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le SIEGE 27 et les trois agglomérations du département - Agglomération Seine-Eure, Seine Normandie Agglomération et Evreux Portes de Normandie - ont souhaité faire acte de candidature à l'AMI SEQUOIA afin d'obtenir des financements pour des études techniques (bilans énergétiques,...), des postes permanents d'économies de flux, des équipements et outils de suivi des consommations énergétiques, et enfin, des missions de maîtrise d'œuvre.

En effet, déjà engagés ensemble dans de nombreuses coopérations (mobilité durable, énergies renouvelables, plan climat, Commission Consultative Paritaire de l'Énergie, ...), ils ont souhaité affirmer encore davantage leur volonté d'agir conjointement en proposant à l'échelle du département un programme ambitieux d'actions en faveur de l'efficacité énergétique du patrimoine bâti de leurs collectivités adhérentes.

Pour mener à bien cette mission, le SIEGE 27 recrute actuellement un économe de flux et propose aux collectivités du département, depuis le 2ème semestre 2021, la réalisation d'audits énergétiques via un bureau d'études spécialisé.

C'est ainsi un accompagnement complet que le SIEGE 27 sera en mesure de proposer, du suivi de l'audit énergétique à la réalisation des travaux d'efficacité énergétique.



93, rue de la Mairie
Tél. :02.32.27.02.08

Dans ce programme, le SIEGE27 s'est notamment engagé à créer un poste d'économe de flux qu'il est proposé de compléter par un poste de Conseiller en Energie Partagé (CEP) sur 3 ans au regard des missions complémentaires exercées par l'un et l'autre comme suit :

- CEP : réaliser l'inventaire du patrimoine communal et collecter les données énergétiques, analyser les consommations et dépenses énergétiques, étudier et proposer des améliorations en vue de définir des plans d'actions pluriannuels, suivre et accompagner les collectivités dans la mise en œuvre des plans d'actions, suivre les consommations du patrimoine des collectivités d'énergie, sensibiliser et informer les acteurs des collectivités sur les questions énergétiques (élus, agents,....).
- Econome de flux : prioriser de manière rationnelle les différentes actions de rénovation, préciser le calendrier et les différentes étapes nécessaires à la concrétisation des projets, accompagner au montage des projets (maîtrise d'œuvre, travaux...), orienter les collectivités vers les financements pouvant être sollicités et l'aider dans le montage des dossiers, assurer le suivi des performances post-travaux et proposer tout ajustement qui s'avérerait nécessaire (réduit,...), mettre en place une communication pédagogique sur les économies de communications et dépenses énergétiques post-travaux bien souvent difficiles à interpréter (définition d'indicateurs de suivi,...).

Sur cette base, il est nécessaire de définir les modalités d'adhésion des communes au service de CEP et/ou d'économe de flux, tenant compte des impératifs fixés par l'ADEME et le programme ACTEE.

Il est proposé de définir les conditions suivantes :

Bénéficiaires :

- Communes < 10 000 habitants : l'adhésion au service donne indifféremment accès au CEP et/ou à l'économe de flux selon les besoins ;
- Communes > 10 000 habitants : l'adhésion au service donne accès à l'économe de flux (le financement ADEME sur les postes de CEP limite leur intervention aux communes < 10 000 habitants).
- Communes dépourvues du service : le CEP du SIEGE n'interviendrait par sur les EPCI à Fiscalité Propre proposant d'ores et déjà en interne cet accompagnement à leurs communes membres. Il s'agit à ce type jour d'EPN, SNA et l'ASE.

Durée : conventionnement sur 3 ans.

Coûts :

Forfait 1 : accompagnement sur l'ensemble du patrimoine bâti communal

	Coût du service €/habitant/an
Communes C	1€ (minimum de 400€)
Villes A et B	1.20 (minimum de 500 €)



93, rue de la Mairie
Tél. :02.32.27.02.08

Forfait 2 : pour un accompagnement sur un seul bâtiment

	Coût du service €/bâtiment/an
Communes C	400 €
Villes A et B	500 €

Dans la limite de 5 bâtiments suivis par le SIEGE sur une même commune.

Modalités de contractualisation :

Convention bipartite entre le SIEGE et la commune, autorisant également l'EPCI à Fiscalité Propre de référence à soutenir financièrement le coût du service pour la commune.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur :

- Les modalités d'adhésion des communes au service de CEP et/ou d'économe de flux exposées ci-avant,
- De donner pouvoir au Bureau syndical du SIEGE pour organiser le conventionnement entre le Siege et soutenir financièrement cet accompagnement.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide :

D'approuver la proposition telles que détaillée ci-dessus et prévoyant la mise en œuvre par le SIEGE d'un programme d'accompagnement des communes adhérentes par un CEP et/ou un économe de flux.

Résultat du vote : adopté à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES ET QUESTIONS DIVERSES

☛ **Trait d'Union** : Un habitant interroge Monsieur le Maire sur la raison pour laquelle la Communauté de Communes du Vexin Normand ne prend pas en charge une partie des frais de l'association « *Trait d'Union* » qui relève de l'utilité publique. Monsieur le Maire répond qu'à son sens l'action menée par « *Trait d'Union* » doit être appuyée par les élus. Il lui semble important que les communes s'investissent dans cette action car la mairie reste le premier lien de proximité des habitants.

☛ **CAF aux collectivités** : un rendez-vous est programmé pour l'optimisation des locaux qui sera subventionnée à hauteur de 20% voire 40%.

☛ **Présidentielle 2022** : Monsieur le Maire rappelle que la mairie de Longchamps est apolitique, cependant, il souhaite une réunion d'équipe municipale pour parrainer ou non les partis pour les présidentielles 2022.

☛ **« Nettoyage Citoyen »** : Renouvellement de l'opération, celle-ci est programmée le 23 octobre 2021.



93, rue de la Mairie
Tél. :02.32.27.02.08

☛ **Taxe des ordures ménagères** : un habitant interroge Monsieur le Maire sur l'augmentation de la taxe des ordures de plus 60%. Monsieur le Maire répond que pendant très longtemps le SYGOM baissait sa taxe, des déséquilibres ont été générés. C'est pourquoi, le SYGOM (Syndicat pour la Gestion des Ordures Ménagères) a porté le taux de la T.O.M. (Taxe sur les Ordures Ménagères) stable depuis plusieurs années, de 13,95% à 17,39%, soit une augmentation effective d'environ 25% en tenant compte de la revalorisation de la base taxable. Le SYGOM justifie cette augmentation par :

- De nouveaux investissements dans le tri,
- Une augmentation par l'Etat de la "Taxe Générale sur les Activités Polluantes" que le SYGOM a été obligé de répercuter.

L'augmentation de la T.O.M. semble être générale sur l'ensemble de la France, jusqu'à +40% dans certains cas. Le SYGOM envisage de stabiliser le taux de la T.O.M. à son niveau actuel.

☛ **La section cadastrée ZH** : un habitant interroge Monsieur le Maire sur la propriété communale cadastrée ZH. Monsieur le Maire répond que cette section est louée à un exploitant agricole.

☛ **Rénovation des classes** : une habitante interroge Monsieur le Maire sur les raisons de la création de deux nouvelles salles de classe. Monsieur le Maire répond que c'était nécessaire pour d'une part, éviter de compliquer l'usage des locaux par toutes les personnes pouvant y avoir accès (élus, associatifs, enseignants), et d'autre part pour réutiliser les anciennes salles de classe en conciergerie rurale et en médiathèque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50

Le Maire

LAINÉ Nicolas

